

LES PARDONS EN BRETAGNE : CELEBRATIONS RELIGIEUSES ET REJOUISSANCES PROFANES

Manifestation emblématique de la Basse-Bretagne, le pardon est, selon la formule de Jean-Michel Guilcher, une « fête qui se tient à date fixe en un lieu consacré pour honorer et prier le saint patron du lieu ». On compte autant de pardons que de lieux de culte. Les pardons sont, en effet, de date immémoriale, l'un des fondements de la vie religieuse et sociale des bretons¹. En fait, ces manifestations collectives du culte des saints concernent essentiellement la partie occidentale de la Bretagne, la Basse-Bretagne, qui se révèle un conservatoire de pratiques anciennes². Les traditions y sont bien implantées, respectées et vivantes. Riche de contenu, le terme de pardon revêt une signification multiple : depuis la fête de la modeste chapelle jusqu'aux grandes célébrations du Folgoët, de Rumengol ou de Sainte-Anne-la-Palud ; depuis la cérémonie religieuse jusqu'aux réjouissances profanes qui l'accompagnent.

Définition du pardon

Le terme a de quoi surprendre : un mot français recouvrant un phénomène typiquement breton, un mot évocateur de pénitence donné à une fête³. A l'origine, le pardon désignait ces grandes fêtes religieuses dotées d'indulgences, dont le fidèle bénéficiait le jour de la fête patronale⁴. Cette équivalence des termes est soulignée explicitement par une inscription sur le porche sud de l'église de Plougasnou :

LE DIMANCHE . 2. JOUR . DE . MAY.
LAN 1574 . FUT L. EGLISE . DE CEANS ... ET
Y AURA QUARANTE JOURS DE PARDON
LE PREMIER DIMANCHE DE MAY ET LE ST
IOUR DE PAQUES AUTANT ⁵.

Ces mots sont juxtaposés à l'angle du chœur et du transept dans la chapelle de la Trinité en Langonnet. Voici ce que dit cette nouvelle inscription :

Plus sont concédées et octroyées par le dit pape (Alexandre VI) et par une autre bulle à chacun des ditz jour et feste de la Toussaintz, le jour de saint Jehan Baptiste, à l'Exaltation de la Sainte Croès, à la dédicacion de ceste chapelle de la Trinité de Besver, en la paroesse de Langonnet, aux bienfaiteurs de céans, M. V. centz jours de vroy pardon et indulgence, donnantz leur dévotion pour la soutenance de ceste chapelle ⁶.

Et dans une lettre du 20 juillet 1463, le duc François II ne déclarait-il pas que « pour visiter ladite église [de Tréguier] et les sains corps et reliques y estans et gagner des indulgences et pardon viennent gens pérégrinamment de plusieurs et divers loingtains païs et contrées [...] »⁷.

Progressivement, le terme de pardon désigna la manifestation elle-même. Les pardons possèdent des caractères communs.

Le caractère religieux du pardon

Démarche pénitentielle et votive, au cœur même du comportement des pardonneurs, le pardon comportait un certain nombre de rites religieux. Pas de pardon sans procession dont le parcours est immuable. Le trajet peut ne comporter qu'un aller-retour, comme à Guipavas où la procession quittait l'église

paroissiale pour la chapelle Notre-Dame-du-Reun où la messe était célébrée ; puis après avoir contourné l'édifice trois fois de suite⁸, elle revenait à l'église où le même cérémonial était observé⁹ avant d'entrer. A Kermaria-Nisquit en Plouha, la procession faisait le tour de la fontaine avant de s'en retourner à la chapelle¹⁰. Le cortège qui à Saint-Goazec se rendait jusqu'à la route marquait-il les limites de l'espace sacré, ou s'était-il substitué à une antique circumambulation ?¹¹

La procession se déroulait suivant un rituel placé sous le signe de la croix : en tête la croix processionnelle - d'un schéma classique avec le christ cloué au centre entre la Vierge et saint Jean, debout sur une traverse secondaire (Pleyben, Locarn, Plouéan, Guengat, etc.) -, immédiatement suivie par la bannière à l'effigie du saint patron. L'église de Louannec possédait, d'après un inventaire de 1417, « une bannière brodée de l'ymaige de Monseigneur saint Yves en bel ouvrage d'or [...] »¹². Puis se rangeaient, selon l'usage et l'ordre d'arrivée, les croix et les bannières des paroisses voisines¹³, et juste derrière les statues des saints portées sur un brancard. A Bulat comme à Locronan, l'honneur de porter la statue de la Vierge revenait à des jeunes filles¹⁴. Entouré de prêtres, l'officiant fermait la marche, avec les reliques consacrées.

La constance des rites autour de l'eau apparaît avec évidence dans les pardons : pas de pardon, en effet, sans fontaine. Le pèlerin s'y rend pour se désaltérer, comme l'indique une inscription latine sur une fontaine de Plouézoc'h, mais surtout pour y baigner ses membres malades dans des bassins aménagés à cet effet¹⁵. Pour renouveler les propriétés miraculeuses de l'eau, le célébrant la bénissait en y plongeant comme à Goulven le reliquaire renfermant l'os du bras de saint Goulven¹⁶. Quel que soit le guérisseur, la manière de procéder est la même : soit recouvrir le membre d'un linge trempé dans l'eau sacrée, soit baigner le membre lui-même . Ainsi, on plongeait les enfants rachitiques dans la Fontaine-Blanche en Plougastel-Daoulas¹⁷. A Saint-Laurent-du-Pouldour en Plouégat-Moysan, la coutume voulait qu'en lançant des petits

couteaux dans la source « on coupait le mal »¹⁸. L'usage de recourir aux fontaines était si profondément ancré dans la population qu'il a persisté jusqu'au XIXe siècle.

Le caractère profane et festif du pardon

Rassemblements religieux, les pardons étaient aussi des réjouissances populaires : luttes, courses, lancement de la soule s'y déroulaient. Pour l'année 1572-1573, les comptes de la chapelle Notre-Dame-des-Portes en Châteauneuf-du-Faou mentionnent : « En un porpoinct et aiguillettes pour les lincteurs, le jour du pardon, 11 sols 7 deniers » ; « aux lucteurs pour le vin [...] 8 sols 4 deniers »¹⁹. On y donnait également des représentations de mimes et des spectacles de jongleurs, les acteurs étant rémunérés sur l'argent des offrandes²⁰. Après les offices, on dansait ; dans les comptes de 1547 de la fabrique de Saint-Laurent en Ergué-Armel, on lit : « pour les deux parts [deux jours] des dispens de deux chalumeaux, deux tambourins et la bombarde 50 sous »²¹. Par lettres patentes de 1558 du roi de France Henri II, Maurice de Pontanpoull, prêtre et fondateur de la chapelle Sainte-Anne en Plougoulm, se vit confirmer ses droits d'ouvrir « la danse à tous les assistants, le jour du pardon »²². Les pardons ne tardèrent pas à attirer des foires très importantes²³ - La Martyre, Kerdévoit en Ergué-gabéric, Le Folgoët, etc. - étant fréquentées par des étrangers, Anglais et Allemands ; d'autres foires bénéficièrent d'édits : celles de Runan en 1421 et de Plounévez-lochrist en 1482²⁴.

Conclusion

La coexistence des manifestations religieuses et profanes a été souvent à l'origine de conflits. Nous connaissons les interventions vigoureuses du Père Maunoir au XVIIe siècle, rapportées par son biographe : « Il n'appartient au Père de détruire ce que les prélats avaient établi et ce qu'ils permettaient partout les pardons. Il se contentait de retrancher, autant qu'il le

pouvait les abus de ces dévotions populaires » ; et plus loin : « le Père se servit de l'autorité de M. de Tréméria pour empêcher que les débauches et les danses ne gâtassent les pardons de Saint-Tugen »²⁵.

A la fin du XVI^e siècle, les désordres provoqués par les guerres de la Ligue en Basse-Bretagne eurent de graves conséquences sur la vie religieuse. Les fidèles continuaient à fréquenter les pardons, mais pas toujours pour le bon motif. Le père Boschet décrit la situation à cette époque : « Les pardons, qui consistent en des indulgences que les évêques donnent aux jours marqués, à ceux qui visitent certaines chapelles et certaines églises, et récitent certaines prières, sont fort courus en Bretagne. Mais quoique saints dans leurs institutions, ils étaient devenus, en ce pays-là, par la corruption du siècle, des espèces de foire pour le négoce et des rendez-vous de danse et de débauche. De sorte qu'il y avait lieu de douter s'il n'eut pas mieux valu abolir ces pratiques de dévotion pour en ôter le scandale, que de les tolérer pour entretenir la piété du peuple »²⁶.

Entendant régler l'utilisation des chapelles et les processions, les autorités mirent en péril, à la fin du XVIII^e siècle, l'avenir même des pardons. L'ordonnance du 20 Fructidor an X stipulait : « Défendons, sous quelque prétexte que ce soit, de faire d'autres processions [que celle des Rogations], à l'exception néanmoins du Dimanche des Rameaux et de la Fête-Dieu »²⁷.

Réservé à l'origine, comme nous l'avons vu, aux édifices indulgenciés, le titre de pardon a été étendu, au cours du XIX^e siècle, à toutes les célébrations des patrons des églises et des chapelles : c'est ainsi que toutes les fêtes patronales sont devenues des pardons. Grâce au renouveau spirituel de la seconde moitié du siècle, les pardons ont bénéficié d'un regain de ferveur qui perdure encore aujourd'hui.

Christiane PRIGENT
Professeur d'histoire de l'art du Moyen Age
Université Paris I Panthéon-Sorbonne

- ¹ GUILCHER, J. M., *La tradition populaire de danse en Basse-Bretagne*, Paris, 1978, p.38 (I/1963)
- ² PRIGENT, C., *Pouvoir ducal, religion et production artistique en Basse-Bretagne 1350-1575*, Paris, 1992, p.484.
- ³ LE FLOC'H, J. L., *Pardons en Finistère*, Landerneau, 1988.
- ⁴ Le jubilé de 1300 lui a conféré sa structure. Le pardon se définit comme un rassemblement de personnes dans un sanctuaire où l'on bénéficiait, moyennant une offrande et des exercices spirituels, d'indulgences, à des dates précises.
- ⁵ COUFFON, R. et LE BARS, A., *Diocèse de Quimper et de Léon. Nouveau répertoire des églises et chapelles*, Quimper, 1988, p.277.
- ⁶ LE MENE, J., *Histoire archéologique, féodale et religieuse des paroisses du diocèse de Vannes*, Vannes, 1881, t. 1, p. 404.
- ⁷ MINOIS, G., « Culte des saints et vie religieuse dans le diocèse de Tréguier au XV^e siècle », *Annales de Bretagne*, t. LXXXIX, 1982, p.22.
- ⁸ La rythmique de ce parcours est elle-même très significative : trois, sept, neuf tours. Autour de l'édifice, de la fontaine, nombreux sont les cas de circumambulation. Le pèlerin qui, à Sainte-Anne-la-Palud, fait trois fois le tour de la chapelle avant de se rendre à la chapelle, sait-il qu'il accomplit un ancien rite solaire ? MILON, Yves, *Fontaines en Bretagne*, Paris, 1964, p.53.
- ⁹ PEYRON, Chan., *Pèlerinages, troménies, processions votives au diocèse de Quimper*, Saint-Brieuc, 1933.
- ¹⁰ KERANFLEC'H, C. de , « Une frairie bretonne, la chapelle de Kermaria-Nisquit », *Revue de Bretagne*, t. II, 1851, pp.281-301.
- ¹¹ LEROU P. & R., « Culte des saints populaires et espace sacré », *Annales de Bretagne*, t. XC, 1983/2, pp.231-247.
- ¹² BARBIER, P., *Le Trégor historique et monumental*, Saint-Brieuc, 1960, pp.126-135.
- ¹³ Un texte de 1626 mentionne « l'église tréviale de Saint Thugen [en Primelin] [...] où se fait le service divin avecq procession grand messe et prédication et en la quelle a divers jours de lannée les paroisses voisines viennent au pardon ». PERENNES, H., *Saint-Tujen au Cap-Sizun*, Quimper, 1936, p. 64. De même, en 1724, les porteurs de croix et de bannières de Saint-Tugen reçurent trente sols pour avoir assisté au pardon de la chapelle Saint-Laurent en Goulien.
- ¹⁴ L'honneur de porter les statues des saints était fréquemment vendu aux enchères ; à Beuzit-Saint-Conogan près de Landerneau, les sommes recueillies

constituaient l'une des sources de revenu de la fabrique paroissiale. « Notice sur Beuzit-saint-Conogan », *Bulletin d'Histoire et d'Archéologie du diocèse de Quimper*, 1923, p.213.

¹⁵ PRIGENT, C., « Les fontaines thérapeutiques en Bretagne », *117^e congrès national de sociétés savantes*, Clermont-Ferrand, 1992, *Villes d'eau*, pp.27-40.

¹⁶ PEYRON & ABGRALL, Chan., « Notice sur Goulven », *Bulletin d'Histoire et d'archéologie du diocèse de Quimper*, 1910, p.92.

¹⁷ MILON, Y., *op cit.*, p.50.

¹⁸ *Ibid.*, p.25.

¹⁹ PEYRON & ABGRALL, Chan., « Notice sur Châteauneuf », *op. cit.*, 1907, p.160.

²⁰ MORICE, Dom, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne 1742-1746*, Paris, 1974, vol. II, col. 1464 et 1533.

²¹ FATY, Cdt, *Mélanges historiques*, manuscrit non coté conservé à la bibliothèque de l'Evêché de Quimper, s. d., t. II, p.1216.

²² LA BORDERIE, A. de, « Le pardon de sainte Anne en la paroisse de Plougoum », *Revue de Bretagne*, 1888/I, pp.219-220.

²³ DUVAL, M., *Foires et marchés en Bretagne à travers les siècles*, Elven, 1982, p.176.

²⁴ BLANCHARD, R., *Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne*, Nantes, 1895, n° 1495.

²⁵ SEJOURNE, X., *Histoire du vénérable serviteur de Dieu, Julien Maunoir de la compagnie de Jésus*, Paris, 1895, t. I, p.365.

²⁶ LE FLOC'H, J. L., *op.cit.*, p.8.

²⁷ *Ibid.*, p.12.